



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

**N°23-34**

**OBJET : Création de postes en Parcours Emploi Compétences – PEC**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Dossiers Finances**

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

**Dossiers Ressources Humaines**

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

**Dossier Animation du Territoire**

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

**Désignation Représentant PNRM**

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

**Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

**Pour les Communes**

→ Membres Titulaires : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.

→Communes : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

**Absents excusés** : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).

Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,
- Vu** la circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux Parcours emploi compétences (PEC) et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- Vu** l'arrêté de la Préfecture n°R02-2023-01-19-00004 du 19/01/2023 fixant les taux applicables aux aides de l'Etat pour les Parcours emploi compétences,
- Vu** la délibération n°22-17 en date du 3 juin 2022 adoptant le nouvel organigramme du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** que le parcours emploi compétences (PEC) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi,

**Considérant** qu'une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un PEC en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience,

**Considérant** que le recrutement sous contrat PEC ouvre droit à une aide financière de l'État, dont le taux de prise en charge de droit commun est fixé, par arrêté préfectoral, à 60 % du montant brut du SMIC pour la Martinique,

**Considérant** que la durée hebdomadaire maximum de prise en charge de l'aide financière de l'État est fixée pour un contrat de 30 heures, au-delà la prise en charge est assurée par la collectivité. Il est proposé à l'Assemblée : le recrutement de **15 PEC à temps complet** pour une durée de 09 mois minimum (*24 mois maximum sauf exception*), pour les fonctions figurant au tableau ci-après :

<b>Intitulés des Postes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Sites</b>	<b>Lieux</b>
Agent d'accueil	1	Siège PNRM	FORT DE FRANCE
Agents d'accueil et des boutiques des sites	5	Sites PNRM	FORT DE FRANCE – TROIS ILETS – SAINT PIERRE - MORNE ROUGE - TRINITE
Agent Technicien réseaux informatique et télécommunication	1	Siège PNRM	FORT DE FRANCE
Agents d'entretien	4	Domaine d'Emeraude	MORNE ROUGE
Cuisinier	1	Domaine d'Emeraude	MORNE ROUGE
Agents mission UNESCO	2	Siège du PNRM	FORT DE FRANCE
Agent mission OMB	1	Siège du PNRM	FORT DE FRANCE

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur la proposition de recrutement faite au titre des emplois PEC.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

## le Comité syndical

### **Article 1**

Approuve la proposition faite figurant au tableau ci-dessus pour le recrutement de 15 agents en Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein du Parc Naturel Régional de la Martinique.

### **Article 2**

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces créations des postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

### **Article 3**

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en vigueur et suivants.

### **Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président,  
  
**Félix ISMAIN**



*Handwritten signature and date: 05/06/23*

